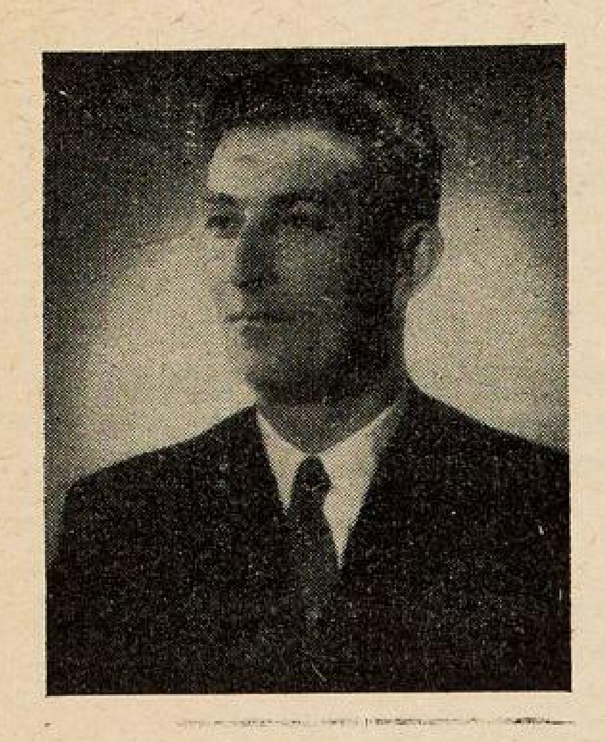
ELECTIONS LÉGISLATIVES du 23 NOVEMBRE 1958



Henri CLEMENT

CONSEILLER GENERAL - MAIRE DE DONZY

Candidat Républicain Libéral

Suppléant : **Pierre SAVIGNAT**

CONSEILLER GENERAL DE VARZY
VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DE LA NIEVRE
VICE-PRESIDENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

Electrices, Electeurs,

Je me présente à vous, SEUL

En refusant le soutien — et le concours financier — d'un parti quelconque, j'ai voulu n'aliéner en rien ma liberté de jugement et rester PERSONNELLEMENT responsable de mes actes DEVANT MES ELECTEURS.

En me déclarant « REPUBLICAIN LIBERAL » je ne prends l'étiquette d'aucun parti. Mais je ne veux pas, pour autant, cacher mes opinions. Je tiens au contraire à les exprimer très clairement sur les principes comme sur les faits.

Sur les Principes

Partisan d'un Etat fort, je me déclare en même temps défenseur résolu

1) des libertés personnelles ou sociales
2) des droits naturels de la personne humaine
3) des prérogatives de la famille et de la profession
4) de la liberté d'entreprise
5) des libertés syndicales garantissant les droits des travailleurs.

Sur les Faits

Pour l'Algérie

Je fais confiance au général de Gaulle, seul capable de dégager une solution souple ménageant les intérêts de la France et répondant aux aspirations des populations musulmanes.

Pour l'Europe

Je suis convaincu de la nécessité pour la France de participer à son élaboration pour éviter un écrasement politique ou économique que son isolement rendrait inévitable.

Pour l'Agriculture

Une situation trop précaire, nuisible à l'économie générale ne peut être prolongée. l'exode rural doit être contrecarré en favorisant l'équipement individuel aussi bien que l'équipement collectif. L'organisation des marchés doit orienter les productions tout en donnant aux producteurs l'assurance d'une contre-partie décente de leurs risques et de leur travail. L'enseignement et la vulgarisation doivent être développés et menés avec le concours actif de la profession.

Pour l'Industrie

En maintenant à l'initiative et la gestion privées, le maximum d'entreprises, il faut faciliter leur adaptation au marché commun, pour élargir leurs débouchés et pour assurer à leurs travailleurs des emplois plus stables et rémunérateurs.

Pour le Commerce

Il faut refuser de favoriser les formes d'entreprises collectives au détriment des entreprises individuelles, mais placer au contraire les unes et les autres sur un pied d'égalité, dans une saine émulation au service du public.

Pour les Jeunes

Il est indispensable de développer l'équipement scolaire et les établissements techniques pour offrir à la jeunesse les moyens de formation exigés par les activités modernes. Mais il faut, d'autre part, lui préparer des logements et des emplois dans une économie en expansion.

Pour les Vieux

La stabilité monétaire doit garantir la valeur de l'épargne. Les générations qui montent doivent en outre assurer à celles qui les ont précédées une retraite décente leur permettant de recueillir en paix le juste prix de leurs efforts.

EN TRAÇANT CES LIGNES DIRECTRICES, JE NE FAIS A PERSONNE DE VAINES PROMESSES. Promesses ou même bonnes intentions ne suffisent jamais pour parvenir aux résultats.

Seule la prospérité économique peut servir de support solide à un véritable Progrès Social. Les Pouvoirs Publics se doivent de veiller dans L'INTERET GENERAL à la juste REPARTITION des richesses. Mais la CREATION de ces richesses est l'œuvre du travail des individus. Elle doit être encouragée dans l'atmosphère de liberté qui répond aux aspirations profondes du peuple français.

Pour une prospérité économique issue de la fécondité du travail ;

Pour un Progrès Social issu d'une économie saine,

VOTEZ en masse dès le 1er tour pour

Henri CLEMENT

Attention - Si l'électeur raye ou change le nom du suppléant le BULLETIN EST NUL.
Ne changez rien au bulletin de vote.

Henri CLEMENT ; né à Saint-Saulge, le 5 décembre 1913, fils de commerçant, poursuit ses études secondaires à Nevers et ses études supérieures à Dijon, puis à l'Ecole Vétérinaire de Lyon d'où il sort à 22 ans.

Après son service militaire, il effectue son tour de France professionnel (Vendée, Bretagne, Ardennes, etc...). Mobilisé en 1939 comme sous-lieutenant vétérinaire, il est rendu à la vie civile à la fin de la campagne et revient dans la Nièvre où l'attire sa famille. Il se fixe en octobre 1940 à Donzy où il exerce depuis lors la profession de Docteur Vétérinaire.

La confiance et l'estime de ses concitoyens le portent successivement aux postes de Conseiller Municipal, Adjoint, puis Maire de Donzy en 1946. Elu Conseiller général du canton de Donzy avec 80 % des suffrages, il est actuellement membre de la Commission départementale. Sur le plan professionnel, il est en outre Vice-Président du Syndicat des Vétérinaires de la Nièvre.

THOREAU, IMP.